

Rapport et synthèse sur l'intercommunalité dans les Yvelines suite aux réunions de travail du 25/2/2010

Evolution des modifications		
Détail	Noms	Dates
Création du document de base	Marc Emonet	28/02/2010
Apport de carte	Daniel Morlet	3/03/2010
Modifications	Philippe Renault	5/03/2010

Diffusion du document			
Personnes concernées	Présent	absent	Diffusion
Michel Colin		X	X
Philippe Renault	X		X
Marc Emonet	X		X
Daniel Morlet	X		X
Gérard Florentin	X		X
Odile Guérin		X	X

SOMMAIRE

1	Rappel du contexte sur le plan national	3
1.1	Les Chiffres de base	3
1.2	Tentative de regroupement des petites communes	3
1.3	Historique des différents types de coopération intercommunale	3
1.4	Situation nationale début 2010	3
2	Comparatif entre les différents types d'intercommunalités	4
3	Les différents découpages dans les Yvelines	5
3.1	Les circonscriptions législatives	5
3.2	Les Cantons dans les Yvelines	5
3.3	Les syndicats d'énergie des Yvelines	6
3.4	Zone couverte par le SIDOMPE	6
3.5	Le SCOT du Val de Gally	7
3.6	L'APPVPA et le GAL de la Plaine de Versailles	7
4	Spécificités du département des Yvelines	8
4.1	Principales caractéristiques du Département des Yvelines	8
4.2	Les communautés existantes dans les Yvelines	9
4.3	Evolution naturelle de la situation	10
5	Choix des compétences de la CA de Versailles Grand Parc	10
6	Position de Noisy le Roi face à la CA de VGP	11
6.1	Les transports	11
6.2	Les Syndicats d'énergie	11
6.3	L'eau	12
6.4	Les déchets	12
6.4.1	Collecte des Ordures Ménagères	12
6.4.2	Déchets verts	12
6.4.3	Les Encombrants	12
6.4.4	Le traitement des déchets	12

NOISY LE ROI	<p style="text-align: center;">RAPPORT ET SYNTHÈSE SUR L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES YVELINES SUITE AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL DU 25/02/2010</p>	<p style="text-align: right;">Noisy le Roi, le 15/03/2010</p>
--------------	--	---

1 Rappel du contexte sur le plan national

1.1 LES CHIFFRES DE BASE

La France est composée de :

- **36 779 communes dont 31 948 ont moins de 2000 habitants !**
- 100 départements (96 en métropole et 4 DOM)
- 26 régions (21 en métropole, 1 collectivité territoriale de Corse et 4 DOM)
- 3 territoires d'outre-mer (Polynésie française, Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises)
- 3 collectivités à statut particulier (Nouvelles Calédonie, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon)

1.2 TENTATIVE DE REGROUPEMENT DES PETITES COMMUNES

En 1971 un regroupement des petites communes a été tenté sans succès tangible en France alors que les réformes menées chez nos voisins européens ont permis de diviser par 3 le nombre de communes (de 24 438 à 8 414 en Allemagne et de 1549 à 522 en Grande Bretagne...).

Nous sommes donc particulièrement en retard dans ce domaine...

Le but essentiel de l'intercommunalité est de mettre des moyens en commun pour gérer ensemble des prestations et pour élaborer conjointement des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme... en bénéficiant de l'effet de masse.

1.3 HISTORIQUE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

1890 loi créant le syndicat des communes

1959 création des SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) utilisés principalement pour l'intercommunalité de services

1959 création des districts urbains

1970 création des districts ruraux

1992 création des communautés de communes

1992 loi sur la mise en valeur de l'environnement et le lancement de projets intercommunaux de gestion des espaces naturels et du patrimoine.

1999 loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire

1999 renforcement de la coopération intercommunale et clarification des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre sous forme de 3 types de regroupement :

- Les communautés urbaines (nombre d'habitants > 500 000)
- Les communautés d'agglomération (nombre d'habitants > 50 000 et ayant une commune d'au moins 15 000 habitants)
- Les communautés de communes (nombre d'habitants < 50 000)

1.4 SITUATION NATIONALE DÉBUT 2010

Nombre de groupements à fiscalité propre :

- **16 en communautés urbaines** correspondant à 413 communes et 7,6 millions d'habitants
- **181 communautés d'agglomération** correspondant à 3107 communes et 22,5 millions d'habitants
- **2409 communautés de communes** correspondant à 31 225 communes 27,5 millions d'habitants

Soit un ensemble de 2611 groupements à fiscalité propre correspondant 34 774 communes ce qui représente près de 95% du nombre total des communes !...

L'Ile de France est particulièrement en retard dans ce secteur et Noisy le Roi fait parti des 5 % de communes non encore organisées et qui devront nécessairement l'être dans les prochains mois...

NOISY LE ROI	RAPPORT ET SYNTHÈSE SUR L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES YVELINES SUITE AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL DU 25/02/2010	Noisy le Roi, le 15/03/2010
---------------------	---	--------------------------------

2 Comparatif entre les différents types d'intercommunalités

Communauté	de Communes		d'Agglomération	Urbaine
Population	< 5 000 h		>50 000 h +1ville > 15 000 h	>500 000 h
	Ensemble des CC	CC éligibles à la DGF bonifiée		
Compétences obligatoires	2 obligatoires	2 obligatoires	4 obligatoires	Idem CA
Aménagement de l'espace	Oui	Oui avec : • SCOT • Schéma de secteur • Zones d'aménagement concerté d'Intérêt Communautaire	Oui avec : • SCOT • Schéma de secteur • Zones d'aménagement concerté d'IC • Organisation des transports urbains	Idem CA
Développement économique	Oui	Oui avec : • Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités	Oui avec : • Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités : industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'IC	Idem CA
Equilibre social de l'habitat	Non	Non	• Politique du logement d'IC • Actions et aides financières pour le logement sociaux d'IC • Réserve foncière pour l'équilibre social/habitat • Actions pour personnes défavorisées • Amélioration du parc immobilier	Idem CA
Politique de la ville dans la communauté	Non	Non	• Développement urbain • Développement local et d'insertion économique et sociale d'IC. • Dispositif de prévention de la délinquance	Idem CA
Compétences optionnelles	1 sur 5	1 sur 5 + exercer 4 compétences /6	3 sur 6	Idem CA
Protection et mise en valeur de l'environnement	• A faire dans le cadre de schémas départementaux • Soutien des actions sur la maîtrise d'énergie	• A faire dans le cadre de schémas départementaux • Soutien des actions sur la maîtrise d'énergie • Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés	• Lutte contre la pollution de l'air • Lutte contre nuisances sonores • Soutien des actions sur la maîtrise d'énergie • Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés	Idem CA
			• Eau • Assainissement	Idem CA Idem CA
Création, aménagement et entretien de la voirie	Oui	Oui d'Intérêt Communautaire	Oui Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'IC	Idem CA
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportif et d'enseignement	Oui	Oui En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire	Oui Pour les équipements culturels et sportifs d'IC	Idem CA
Politique du logement et du cadre de vie	oui	Politique du logement social d'IC et actions en faveur des personnes défavorisées		Idem CA
Action sociale d'IC	oui	oui	Oui	Idem CA

3 Les différents découpages dans les Yvelines

3.1 LES CIRCONSCRIPTIONS LEGISLATIVES

1ère circonscription :

Etienne PINTE

2ème circonscription :

Yves VANDEWALLE, Conseiller Général du canton de Chevreuse

3ème circonscription :

Colette LE MOAL

4ème circonscription :

Pierre LEQUILLER, Conseiller Général du canton de Marly le Roi

5ème circonscription :

Jacques MYARD, maire de Maisons Laffitte

6ème circonscription :

Pierre MORANGE, maire de Chambourcy

7ème circonscription :

Pierre CARDO

8ème circonscription :

Cécile DUMOULIN

9ème circonscription :

Henri CUQ

10ème circonscription :

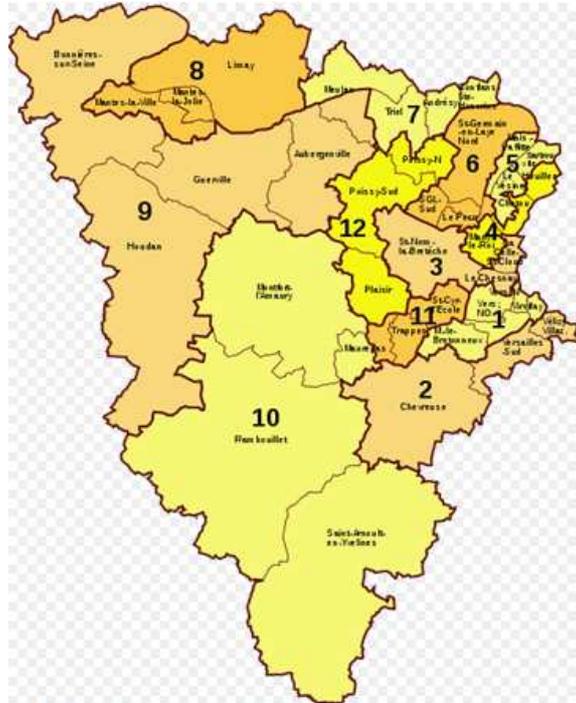
Jean-Frédéric POISSON

11ème circonscription :

Jean-Michel FOURGOUS, maire d'Elancourt

12ème circonscription :

David DOUILLET



Yvelines_circonscriptions_législatives.svg (Fichier SVG, résolution de 735 × 909 pixels, taille : 246 Kio)

3.2 LES CANTONS DANS LES YVELINES

Le département est découpé en quatre [arrondissements](#), [trente-neuf cantons](#) et [deux-cent-soixante-deux communes](#) ; Son chef-lieu, [Versailles](#), est aussi la commune la plus peuplée du département avec 87 549 habitants (en 2006).

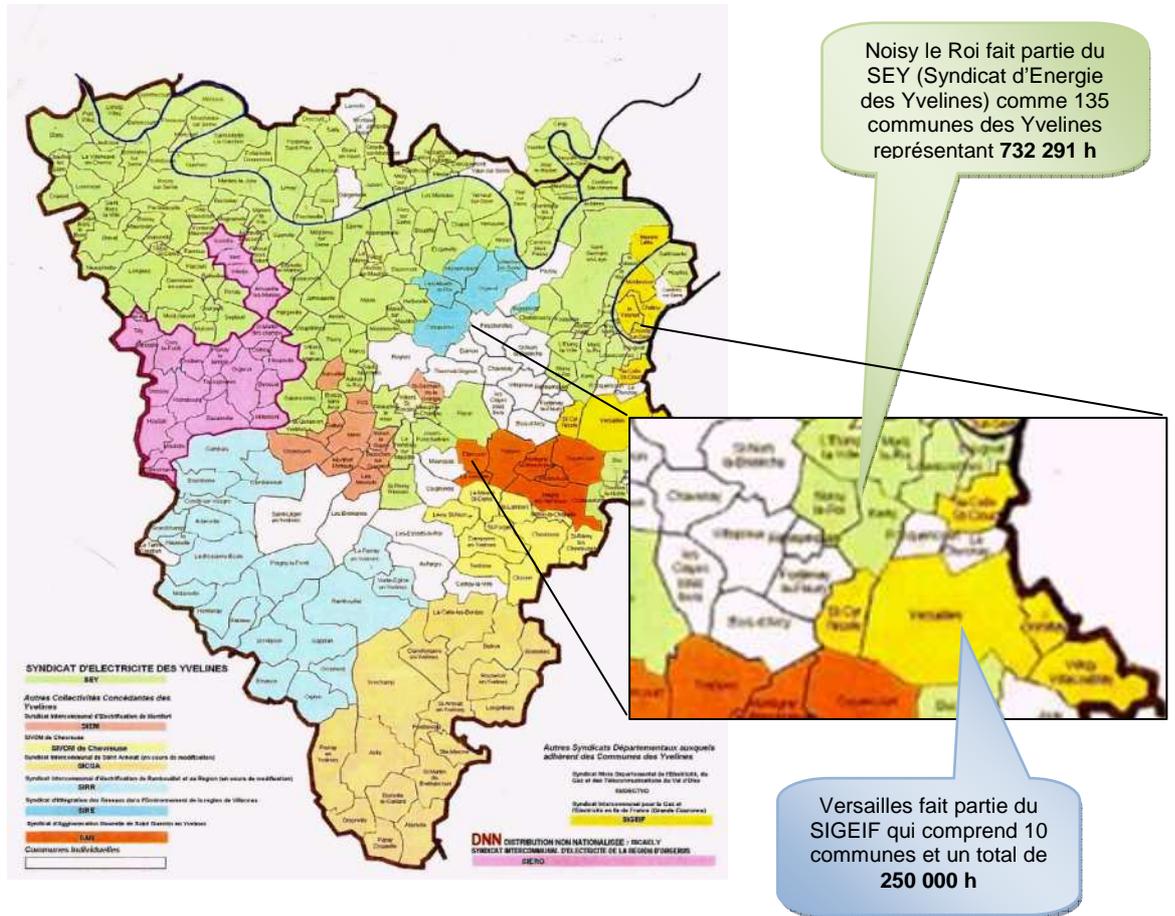
Les quatre arrondissements sont les suivants :

- à l'est, [Versailles](#), 15 500 ha, 10 cantons, 19 communes, 347 496 habitants ;
- au nord-ouest, [Mantes-la-Jolie](#), 82 542 ha, 8 cantons, 117 communes, 264 269 habitants ;
- au sud, [Rambouillet](#), 95 030 ha, 5 cantons, 81 communes, 214 219 habitants ;
- au nord-est, [Saint-Germain-en-Laye](#), 33 983 ha, 16 cantons, 45 communes, 528 320 habitants.



Carte_Yvelines_cantons_w.svg (Fichier SVG, résolution de 735 × 909 pixels, taille : 190 Kio)

3.3 LES SYNDICATS D'ÉNERGIE DES YVELINES



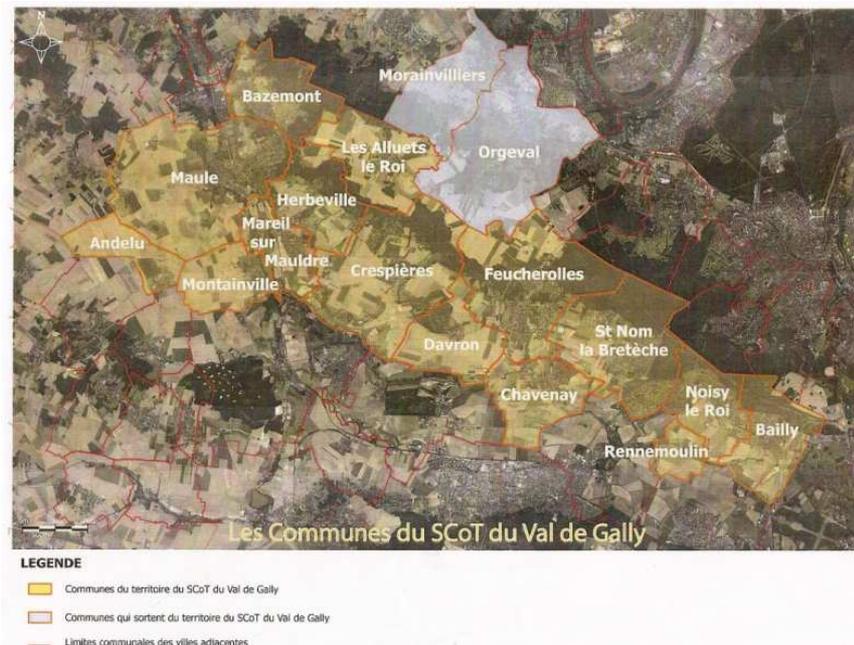
3.4 ZONE COUVERTE PAR LE SIDOMPE

Le SIDOMPE est le syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie.



3.5 LE SCOT DU VAL DE GALLY

Vue d'ensemble des 15 communes chargées d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Gally. Ce SCOT doit permettre de structurer et développer le bassin de vie en préservant les activités agricoles.



3.6 L'APPVPA ET LE GAL DE LA PLAINE DE VERSAILLES

25 communes de la Plaine de Versailles se sont regroupées dans le cadre de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) pour tenter de préserver et d'assurer le développement rural de leur territoire; elles peuvent ainsi bénéficier de financements européens dans le cadre du programme LEADER.



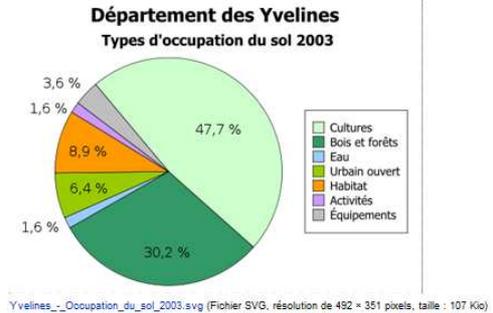
Cette opportunité est dans tous les cas à préserver et à développer pour la sauvegarde et la valorisation du territoire.

4 Spécificités du département des Yvelines

4.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU DÉPARTEMENT DES YVELINES

Le département des Yvelines est un département à **80 % rural et à 20 % urbain**.

Ceci est une caractéristique originale pour un département aussi proche de Paris ; d'où l'intérêt de préserver cette spécificité de « poumon vert » de la capitale.



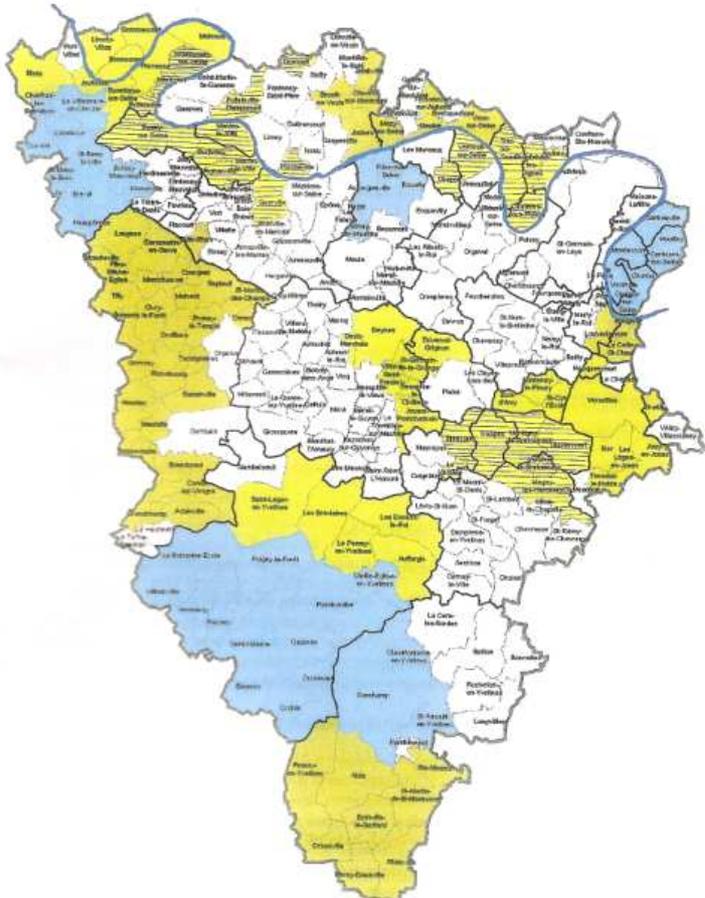
La répartition des communes suivant leur spécificité se fait de la manière suivante :



4.2 LES COMMUNAUTÉS EXISTANTES DANS LES YVELINES

Le département des Yvelines compte :

- trois [communautés d'agglomération](#) et
- douze [communautés de communes](#) regroupant 138 communes sur les 262 du département. Ainsi en 2006 près de la moitié des communes n'appartiennent à aucun [établissement public de coopération intercommunale](#) (EPCI) à fiscalité propre. Toutefois, il existe de nombreux [syndicats intercommunaux](#) créés pour gérer des questions spécifiques telles que l'alimentation en eau potable, la gestion de collèges ou de lycées, de piscines, de bases de loisirs, etc.



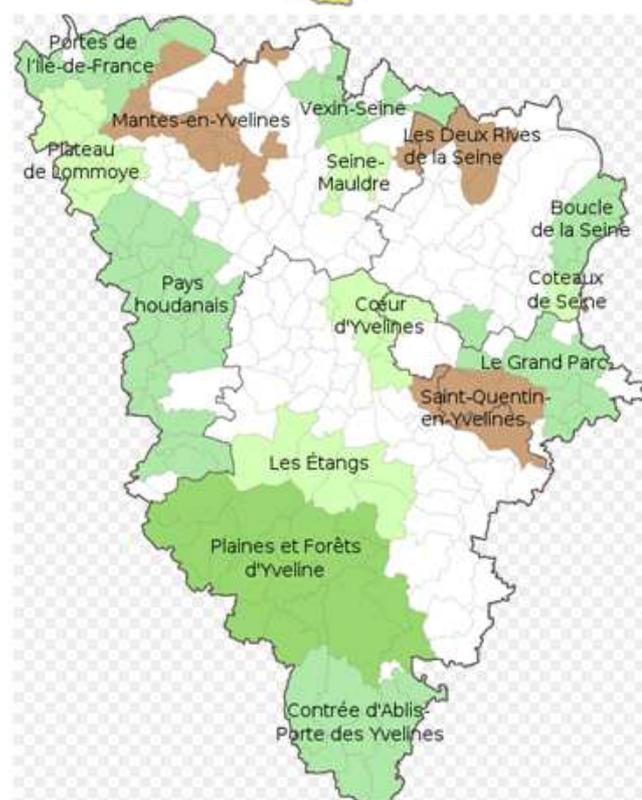
Les trois **communautés d'agglomération** sont les suivantes :

- [Mantes-en-Yvelines](#), (CAMY) douze communes, 82 418 habitants ;
- [Saint-Quentin-en-Yvelines](#) (CASQY) (ancienne [ville nouvelle](#)), sept communes, 146 573 habitants, soit 10,5 % de la population totale du département ;
- [Deux Rives de la Seine](#), six communes, 63 869 habitants⁹⁸.

Les douze **communautés de communes** sont les suivantes :

Intercommunalités des Yvelines - sept. 2009

- [Boucle de la Seine](#), (CCBS) sept communes, 172 200 habitants ;
- [Cœur d'Yvelines](#), six communes, 21 773 habitants ;
- [Contrée d'Ablis-Porte des Yvelines](#), (CAPY) huit communes, 6 788 habitants ;
- [Coteaux de Seine](#), trois communes, 36 854 habitants ;
- [Étangs](#), (CCE) cinq communes, 16 829 habitants ;
- [Grand Parc](#), onze communes, dont une, [Bièvres](#) dans l'Essonne, 169 642 habitants (dont 164 652 dans les Yvelines) ;
- [Pays houdanais](#), (CCPH) trente-deux



Yvelines_Intercommunalités.svg (Fichier SVG, résolution de 2 489 × 3 099 pixels, taille : 438 Kio)

NOISY LE ROI	RAPPORT ET SYNTHÈSE SUR L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES YVELINES SUITE AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL DU 25/02/2010	Noisy le Roi, le 15/03/2010
--------------	---	--------------------------------

communes dont cinq en [Eure-et-Loir](#), 23 454 habitants (dont 19 749 dans les Yvelines) ;

- [Plaines et Forêts d'Yveline](#), quinze communes, 43 197 habitants ;
- [Plateau de Lomoye](#), dix communes, 6 280 habitants ;
- [Portes de l'Île-de-France](#), huit communes, 14 336 habitants ;
- [Seine-Mauldre](#), cinq communes, 18 751 habitants ;
- [Vexin-Seine](#), huit communes, 22 495 habitants.

☞ **A noter que la Communauté de Commune du Grand Parc s'est transformée au 1^{er} janvier 2010 en Communauté d'Agglomération pour bénéficier des apports financiers de l'Etat (10 fois supérieurs pour ce type d'intercommunalité).**

4.3 EVOLUTION NATURELLE DE LA SITUATION

Les communes de la Plaine de Versailles qui ne font pas encore partie d'une communauté existante, peuvent se regrouper en Communauté de Communes, cependant elles pourront à terme, par souci de cohérence, être intégrées à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

C'est pourquoi l'intégration rapide des villes de Noisy le Roi et Bailly à la CA de VGP peut représenter une opportunité afin d'assurer l'interface entre la partie urbaine de cette communauté d'agglomération et les communes rurales de la Plaine en vue de préparer leur future intégration et défendre dès à présent leurs intérêts.

Cette mission fédératrice sur des thèmes transversaux, peut être assurée :

- d'une part à travers le SIVU des 3 rivières chargé d'élaborer le SCOT du Val de Gally avec ses 15 communes pour l'organisation du territoire en adéquation avec les prescriptions de Versailles Grand Parc (avec charte paysagère, réhabilitation de l'allée Royale de Villepreux...)
- d'autre part à travers l'APPVPA et ses 25 communes pour permettre le développement rural, la gestion cohérente du territoire, le tourisme...

face aux OIN (Opération d'Intérêts Nationales) qui se sont créées de chaque côté de la Plaine de Versailles (Saclay-Versailles et Seine Aval).

Ceci pour défendre l'intérêt général des communes et des habitants de la plaine.

5 Choix des compétences de la CA de Versailles Grand Parc

Communauté	d'Agglomération	de Versailles Grand Parc
Compétences obligatoires	4 obligatoires	4 obligatoires
Aménagement de l'espace	Oui avec : <ul style="list-style-type: none"> • SCOT • Schéma de secteur • Zones d'aménagement concerté d'IC • Organisation des transports urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et protégés • Mise en valeur de l'allée royale de Villepreux • Coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructures • Participation à la création d'une agence d'urbanisme
Développement économique	Oui avec : <ul style="list-style-type: none"> • Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités : industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'IC 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de pépinière d'entreprises • Soutien aux pôles de compétitivité • Renforcement de la promotion du territoire et attraction de nouvelles entreprises • Développement de la zone d'activité de Satory
Equilibre social de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Politique du logement d'IC • Actions et aides financières pour le logement sociaux d'IC • Réserve foncière pour l'équilibre social/habitat • Actions pour personnes défavorisées • Amélioration du parc immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la création de logements sur le territoire • Action en faveur du logement existant pour les bailleurs publics et privés

NOISY LE ROI	RAPPORT ET SYNTHÈSE SUR L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES YVELINES SUITE AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL DU 25/02/2010		Noisy le Roi, le 15/03/2010
Politique de la ville dans la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Développement urbain • Développement local et d'insertion économique et sociale d'IC. • Dispositif de prévention de la délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention aux 3 missions locales rattachées aux communes • Structures d'accueil pour les jeunes sur l'emploi, la formation et l'hébergement 	
Compétences optionnelles	3 sur 6	3 sur 6	
Protection et mise en valeur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la pollution de l'air • Lutte contre nuisances sonores • Soutien des actions sur la maitrise d'énergie • Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de lutte contre la pollution de l'air • Maitrise de la demande énergétique • Gestion des déchets 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en eau potable 	
Création, aménagement et entretien de la voirie	Oui Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'IC		
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportif et d'enseignement	Oui Pour les équipements culturels et sportifs d'IC	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des conservatoires et des écoles de musiques • Soutien et organisation de manifestations • réalisation d'équipements dédiés aux sports de pleine nature, piste de VTT, de courses pédestre, équestres, boucles de circulation douce. 	
Politique du logement et du cadre de vie			
Action sociale d'IC	Oui		
Compétences facultatives			
		<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de gestion de parkings à proximité des gares • Elaboration d'un schéma directeur et coordination des autres parkings • Développement de pôles regroupant plusieurs mode de transport. 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'une fourrière animale 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage 	

6 Position de Noisy le Roi face à la CA de VGP

6.1 LES TRANSPORTS

Ils sont essentiellement gérés sur un plan régional par le STIF, nous pouvons maintenir notre rôle de forces de propositions vis-à-vis de cet organisme pour faire entendre notre voix et celles de nos concitoyens.

Le SITRAVAG est la structure qui permet de centraliser les demandes et besoins locaux vis-à-vis des transporteurs et du STIF, il devra dans tous les cas poursuivre son action.

A noter que nous aurons à Noisy le Roi à gérer à la fois les transports urbains avec le pôle d'attraction important représenté par Versailles mais aussi les transports ruraux des lignes en direction de la plaine...

Nous sommes à l'interface de ces 2 modes de transport.

6.2 LES SYNDICATS D'ENERGIE

Noisy le Roi est rattaché au SEY et la CA de Versailles Grand Parc est au SIGEIF, nous n'avons donc pas le même syndicat d'électricité.

Il conviendra d'analyser les différentes forces en présence pour trouver le meilleur compromis, sachant que l'intérêt général est d'avoir le maximum d'habitants gérés dans un syndicat (pour bénéficier du montant plus élevé de la redevance qui est proportionnel au nombre d'habitants).

Le SEY représente en effet près de 3 fois plus d'habitants que le SIGEIF...

La fusion des syndicats peut aussi être une solution intéressante à terme.

NOISY LE ROI	<p style="text-align: center;">RAPPORT ET SYNTHÈSE SUR L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES YVELINES SUITE AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL DU 25/02/2010</p>	<p style="text-align: right;">Noisy le Roi, le 15/03/2010</p>
--------------	--	---

6.3 L'EAU

La compagnie qui fournit l'eau et qui entretient les réseaux est la SEVESC pour Noisy le Roi et pour la CA de VGP, il n'y a donc aucun problème de rationalisation pour l'eau.

6.4 LES DÉCHETS

6.4.1 Collecte des Ordures Ménagères

La collecte des matériaux recyclables est actuellement en « tri-flux » à Noisy le Roi mais il est envisagé de rationaliser la collecte en 2012 (et de la limiter au « bi-lux » avec fusion des journaux et des emballages) afin de lancer un Appel d'Offre commun et bénéficier de l'effet de masse.

A noter que la CA de VGP étant en bi-flux, l'effet de masse étant plus important, il ne pourrait être que bénéfique...

6.4.2 Déchets verts

Ils sont ramassés à Noisy le Roi et sont traités par compostage; une négociation devra être engagée dans ce cadre avec la CA de VGP.

6.4.3 Les Encombrants

Les encombrants sont ramassés à Noisy le Roi, cette collecte en porte à porte pourrait être remplacée par un accès à une déchetterie, une négociation devra être engagée dans ce cadre.

6.4.4 Le traitement des déchets

Noisy le Roi est rattaché au SIDOMPE en tant que commune indépendante et a investi dans les infrastructures avec un amortissement prévu sur plusieurs années. Dans le cadre du SIDOMPE, des réflexions seront à engager d'ici 2013 pour remplacer les deux lignes d'incinération anciennes. Cette décision dépendra des adhérents au SIDOMPE et aux impératifs de la CA de VGP.